

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 65

27 janvier 2007

### SOMMAIRE

Addweal S.A. ....	3120	International Trade Resource Company S.A. ....	3079
Alstria Hanseatische Grundbesitz GP S.à r.l. ....	3095	K.I.S. Investment Holding S.A. ....	3075
Apydos S.A. ....	3075	Kraainem S.à r.l. ....	3116
Arcturus Investment Holding S.A. ....	3083	Luxco France S.à r.l. ....	3101
Askja Holding S.A. ....	3083	Lux-Fermetures S.A. ....	3077
Balkan Ice Cream Holding S.A. ....	3074	Luxol Investissement S.A. ....	3084
Bertes S.A. ....	3094	Mars Propco 13 S.à r.l. ....	3086
Boelekes Plus S.A. ....	3078	MD Evolution S.A. ....	3096
Bogen Holding S.A. ....	3078	Mitsou Fashion S.à r.l. ....	3074
Brascon Holding ....	3119	M.S. Lux, S.à r.l. ....	3118
Caraway Holdings, S.à r.l. ....	3114	Multiadvisers Fund Management Company S.A. ....	3096
Carisma S.A. ....	3093	N.C. Top-Sun ....	3083
Celan Holding S.A. ....	3075	OCM Luxembourg OPPS Herkules Holdings S.à r.l. ....	3076
Château Prado S.à r.l. ....	3101	Pâtisseries Scheer - Brassel S.A. ....	3074
City Centre Holdings S.A. ....	3098	Pâtisseries Scheer - Brassel S.à r.l. ....	3074
City Centre Holdings S.A. ....	3119	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A. ...	3101
C&L Immobilière, S.à r.l. ....	3079	Placer S.A. ....	3086
Crèche Haensel & Gretel S.à r.l. ....	3078	Regus Luxembourg S.A. ....	3074
Delta International Holdings S.A. ....	3074	Roa Immobilière & Co S.A. ....	3084
Diversified Financials Europe S.A. ....	3095	Rose Investment Holding S.A. ....	3119
Duparfi S.A. ....	3115	Rose Investment Holding S.A. ....	3119
Ersel Sicav ....	3120	Sarint S.A. ....	3120
Fifty Nine S.A. ....	3097	Simsonship, S.à r.l. ....	3077
Flims S.A. ....	3096	Station Morelli, S.à r.l. ....	3118
Frida Investments S.à r.l. ....	3116	Subcomex S.A. ....	3120
Giapa Investments S.A. ....	3094	Sunshining Participations S.A. ....	3083
Global Patent Holding S.A. ....	3084	Suprimmo S.A. ....	3078
H2A S.A. ....	3077	Tiger Holding S.à r.l. ....	3079
I.I. Holding S.A. ....	3085	Tikky S.A. ....	3076
Immobilière de Luxembourg, S.à r.l. ....	3094	Tour du Lac S.à r.l. ....	3093
Infra Holdings S.A. ....	3095	Trans Route, S.à r.l. ....	3098
Intelligent Engineering S.à r.l. ....	3079	Vertex Partners Holding S.A. ....	3084
International Trade Resource Company S.A. ....	3093	Vestar International S.A. ....	3094
International Trade Resource Company S.A. ....	3115	Web Investment Corporation S.A. ....	3077

**Mitsou Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 92.555.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 juillet 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour MITSOU FASHION, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007002469/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00776. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Regus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.802.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2006*

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 novembre 2006:

- Le remplacement aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la société, de Monsieur Alain, Raymond Brossé, né le 13 février 1971 à Gand (Belgique) demeurant à Am Bayerchen 73/14 6717 Attert-Metzert, démissionnaire.

- Par Monsieur Franck Amouyal, né le 28 juin 1964 à Lyon (France) et demeurant 13, boulevard Pierre Dupong à L-1430 Luxembourg, délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

REGUS LUXEMBOURG S.A.

P. Dias

Référence de publication: 2007003246/5335/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03413. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

**Pâtisseries Scheer - Brassel S.A., Société Anonyme,**

(anc. Pâtisseries Scheer - Brassel S.à r.l.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

Référence de publication: 2007002995/200/9.

(060134608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Balkan Ice Cream Holding S.A., Société Anonyme,**

(anc. Delta International Holdings S.A.).

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 49.678.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44912 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Référence de publication: 2007003005/211/9.

(060134617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

---

**Apydos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R.C.S. Luxembourg B 73.740.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature.

Référence de publication: 2007004947/3560/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01884. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**Celan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 74.244.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007003036/565/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02778. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

---

**K.I.S. Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 16.386.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LOZANO S.A. ayant son siège social à Plaza 2000 Building, Panama, République de Panama,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 octobre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme KIS INVESTMENT HOLDING S.A. R.C.S. Luxembourg B nr. 16.386, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 53 du 13 mars 1979.

2. Que le capital social de la société s'élève à CHF 450.000,- (quatre cent cinquante mille francs suisses) représentée par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme KIS INVESTMENT HOLDING S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme KIS INVESTMENT HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.
6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.
9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.
10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 95, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007002965/211/46.

(060134625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**OCM Luxembourg OPPS Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.873.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 28 novembre 2006 que OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., l'associée unique de la Société, a cédé ses 500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à la société OCM LUXEMBOURG OPPS VI, S.à r.l., une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.877.

OCM LUXEMBOURG OPPS VI, S.à r.l., est ainsi devenue l'associée unique de la Société depuis le 28 novembre 2006.

Pour extrait

OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007002710/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Tikky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 94.159.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

TIKKY S.A.

A. de Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007002679/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01842. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Web Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 79.053.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002678/504/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00316. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

---

**Simsonship, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 84.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007002638/213/9.

(060134277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**H2A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 98.938.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007002668/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02370. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

---

**Lux-Fermetures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 55.811.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007002669/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02374. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

---

**Suprimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard.  
R.C.S. Luxembourg B 56.846.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

*Experts comptables*

Signature

Référence de publication: 2007002670/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Bogen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 70.210.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

*BOGEN HOLDING S.A.*

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007002680/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01858. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Crèche Haensel & Gretel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2539 Luxembourg, 44, boulevard Charles Simonis.  
R.C.S. Luxembourg B 62.937.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2007002667/642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02368. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Boelekes Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 92.094.

Le bilan de la société au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007002906/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00050. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**C&L Immobilière, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 67, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 98.855.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

C&L IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007002886/5818/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02783. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**International Trade Resource Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 67.713.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

L. Niedner

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007002922/4061/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00723. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Intelligent Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.890.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTELLIGENT ENGINEERING S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures.

Référence de publication: 2007004760/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02419. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

**Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 117.414.

In the year two thousand six, on the twentieth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TIGER HOLDING, S.à r.l., (hereafter the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on June 26, 2006 and amended by deed enacted on July 11, 2006, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 117414.

The meeting is presided by Mrs Catherine Desso, Avocat à la Cour, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of 37,625.- USD (thirty seven thousand six hundred twenty five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 68,110.- USD (sixty eight thousand one hundred ten United States Dollars) to 105,735.- USD (one hundred five thousand seven hundred thirty five United States Dollars) by the issue of 1,075 (one thousand seventy five) new shares having a par value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2.- Subsequent amendment of Article 8, first paragraph of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 37,625.- USD (thirty seven thousand six hundred twenty five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 68,110.- USD (sixty eight thousand one hundred ten United States Dollars) to 105,735.- USD (one hundred five thousand seven hundred thirty five United States Dollars) by the issue of 1,075 (one thousand seventy five) new shares having a par value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.

*Second resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the 1,075 (one thousand seventy five) new shares:

	Shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS III, L.P. (hereafter TIGER PIP III) . . . . .	1,022
Scott Shleifer . . . . .	22
Feroz Dewan . . . . .	22
Lee Fixel . . . . .	9
	<u>1,075</u>

*Intervention - Subscription - Payment*

1. TIGER PIP III, a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE III, L.P., acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT III, LTD., all having their registered office at C/O TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

2. Scott Shleifer, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA,

3. Feroz Dewan, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA,

4. Lee Fixel, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA,

All represented by Mrs. Catherine Dessoy, «avocat à la cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of four different proxies;

Declared to subscribe to the new shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	(USD)
TIGER PIP III . . . . .	35,770.-
Scott Shleifer . . . . .	770.-
Feroz Dewan . . . . .	770.-
Lee Fixel . . . . .	315.-
	<u>37,625.-</u>

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 37,625.- USD (thirty seven thousand six hundred twenty five United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.



Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend Article 8, first paragraph of the Articles of Association in order to give it the following content:

« **Art. 8. first paragraph.**

8.1 The Company's capital is set at 105,735.- USD (one hundred five thousand seven hundred thirty five United States Dollars), represented by 3,021 (three thousand twenty one) shares of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.15 o'clock.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TIGER HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 26 juin 2006 et modifiée suivant acte reçu le 11 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 117414.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 37.625,- USD (trente sept mille six cent vingt cinq Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 68.110,- USD (soixante huit mille cent dix Dollars US) à 105.735,- USD (cent cinq mille sept cent trente cinq Dollars US) par l'émission de 1.075 (mille soixante quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification subséquente de l'article 8 premier alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 37.625,- USD (trente sept mille six cent vingt cinq Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 68.110,- USD (soixante huit mille cent dix Dollars US) à 105.735,- USD (cent cinq mille sept cent trente cinq Dollars US) par l'émission de 1.075 (mille soixante quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.075 (mille soixante quinze) nouvelles parts sociales:

	Parts sociales
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS III, L.P. (hereafter TIGER PIP III) . . . . .	1.022
Scott Shleifer . . . . .	22
Feroz Dewan . . . . .	22
Lee Fixel . . . . .	9
	1.075

*Intervention - Souscription - Paiement*

1. TIGER PIP III, un «Limited Partnership» de droit des Iles Cayman, représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE III, L.P., représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT III, LTD., ayant tous leur siège social à C/O TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman

2. Scott Shleifer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA

3. Feroz Dewan, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA

4. Lee Fixel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA

représentés par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu de quatre procurations différentes,

ont déclaré souscrire 1.075 (mille soixante quinze) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	(USD)
TIGER PIP III . . . . .	35.770,-
Scott Shleifer . . . . .	770,-
Feroz Dewan . . . . .	770,-
Lee Fixel . . . . .	315,-
	37.625,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 37.625,- USD (trente sept mille six cent vingt cinq Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. alinéa premier.** Le capital social est fixé à 105.735,- USD (cent cinq mille sept cent trente cinq Dollars US), représenté par 3.021 (trois mille vingt et une) parts sociales de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 48, case 3. — Reçu 296,82 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007003012/211/161.

(060134652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**N.C. Top-Sun, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-7520 Mersch, 27, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 66.791.

—  
*Rectificatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2006*

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la rédaction de la dénomination de la société N.C. TOP-SUN, avec siège social à L-7520 Mersch, 27, rue Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg B 66.791 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue le 10 octobre 2006.

Il y a lieu de lire dans le sixième alinéa de cette assemblée, N.C. TOP-SUN au lieu de N.C. TOP-SUN, S.à r.l.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007004005/202/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00042. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060132657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Arcturus Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 77.472.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour ARCTURUS INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007003795/1021/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01078. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

---

**Askja Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 67.939.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour ASKJA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007003799/1021/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01085. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

---

**Sunshining Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 79.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Référence de publication: 2007002522/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00579. - Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Luxol Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 41.277.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002519/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08165. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Roa Immobilière & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 57.004.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002507/3196/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02831. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Global Patent Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 25.587.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002502/638/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00617. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Vertex Partners Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.239.467,22.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 34.078.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2006 que les résolutions ci-après ont été approuvées à l'unanimité:  
- les Administrateurs actuels, Monsieur Bart Zech, Madame Anne Compère et Monsieur Roeland P. Pels sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2007.

- Le Commissaire aux Comptes, la société GALINA INCORPORATED, est réélu jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007002711/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**I.I. Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.540.

L'an deux mille six, le neuf novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding I.I. HOLDING S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 14 du 23 janvier 1974, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 8 novembre 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 18 du 16 janvier 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 17 décembre 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 25 du 6 février 1980, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 28 avril 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 173 du 23 juillet 1982, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître Lucien Schuman, en date du 8 juin 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 226 du 9 septembre 1983, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 7 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 91 du 3 avril 1984, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 13 décembre 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 27 du 31 janvier 1985, modifiée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, prénommé, en date du 22 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 72 du 21 mars 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 117 du 10 avril 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, prénommé, en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 117 du 24 février 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, prénommé, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 219 du 28 février 2003, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 550 du 7 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 11.540.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Karin Reuter, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social d'un montant de huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-) à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur taux de détention dans le capital social de la société et annulation de trois cent vingt mille (320.000) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article trois des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-), pour le ramener de son montant actuel de un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-) au montant de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) par annulation de trois cent vingt mille (320.000) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-).

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'article trois des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-), divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, K. Reuter, D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, vol. 156S, fol. 4, case 12. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007002884/227/66.

(060134902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Placer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.713.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007002911/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00066. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Mars Propco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.304.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MARS HOLDCO 1, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg commercial register.

represented by M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24th November 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company MARS PROPCO 13, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MARS PROPCO 13, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first



written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of 12,500.- EUR has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with sole signature power:

- Mr Jean-Paul Frisch, financial adviser, born on 1st March 1953 in Petingen (Luxembourg), residing at 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach; and

- Mr David Brooks, vice-president, born on 2nd April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

MARS HOLDCO 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce de Luxembourg.

représentée par M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2006, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée MARS PROPCO 13, S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MARS PROPCO 13, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances. D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des Parts Sociales.** Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gestion de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la

tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute (s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (EUR12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses et frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg  
 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:

- M. Jean-Paul Frisch, conseiller financier, né le 1<sup>er</sup> mars 1953 à Pétange (Luxembourg), domicilié au 12, rue des Romains, L-4 974 Dippach; et

- M. David Brooks, vice-président, né le 2 avril 1971 à Maryland (USA), domicilié au 27, W.96th Street, USA - 10025 New York;

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'entête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Larmet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 novembre 2006, vol. 440, fol. 2, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007003744/242/303.

(060136696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

**International Trade Resource Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.713.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

L. Niedner

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007002913/4061/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00728. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Tour du Lac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.579.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOUR DU LAC, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007005437/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01625. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Carisma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.805.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2007005424/535/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01344. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Bertes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.683.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

*BERTES S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007002534/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01558. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Vestar International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.051.

Le bilan au 30 juin 2006, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

*VESTAR INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007002558/1022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01562. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Giapa Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.756.

Le bilan au 31 décembre 2005, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

*GIAPA INVESTMENTS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007002559/1022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01566. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Immobilière de Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6134 Junglinster, 12B, rue de Lauterbour.

R.C.S. Luxembourg B 108.412.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002560/3560/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00516. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Alstria Hanseatische Grundbesitz GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.491.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 20 novembre 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts, prenant effet au 20 novembre 2006, CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, à la société CAPTIVA 2 ALSTRIA HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

M. Torbick.

Référence de publication: 2007002709/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07251. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060134939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

---

**Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2006*

En date du 15 novembre 2006, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- d'accepter la démission de M. Harald Schüssler en tant qu'administrateur en date du 9 novembre 2006.
- de ratifier la cooptation de M. Patrick Zurstrassen, The Director's Office, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet au 9 novembre 2006, en remplacement de Mr. Harald Schüssler, démissionnaire.
- de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Patrick Zurstrassen, M. Clive Mace Gilchrist, M. Scott Edel, M. Alfonso De Maqua, M. Steven Andrew Blakey, M. James Pope et M. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2007.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*Le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007002550/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06792. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060134025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Infra Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.218.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que:

- La démission de M. Reyad Mohammad Abdul-Quader Chahien de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 30 mars 2006 est acceptée.

- Mme Manal Shaheen, Abu Hamed Ghazali Street, Sheimansi, Amman, Jordanie, est élue nouvel administrateur avec effet rétroactif au 30 mars 2006. Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour *BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

R. P. Pels

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007002715/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Flims S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.818.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002561/3560/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00512. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Multiadvisers Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.719.

Par la présente je vous présente ma démission en tant qu'Administrateur de MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. au 21 septembre 2006.

Le 13 septembre 2006.

Jean Pastré.

Référence de publication: 2007002578/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**MD Evolution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.117.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ILP II MANAGEMENT LLP, une société de droit anglais ayant son siège social au 3 Waterhouse Square, 142 Holborn, Londres, agissant en tant que «General Partner» au nom et pour le compte de ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS II L.P., un «limited partnership» ayant son siège social à Jersey, St Helier, 26 New Street,

ici représentée par Monsieur Adrien Coulombel, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de MD EVOLUTION S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2006,



non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 2.469.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions nouvelles sont souscrites par ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS II L.P., prénommée, payées par un apport en numéraire.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coulombel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2006, vol. 909, fol. 3, case 9. - Reçu 24.690 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2006.

B. Moutrier

Référence de publication: 2007002610/239/55.

(060134178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Fifty Nine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.120.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 novembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante :

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 27 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, ainsi que Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an les Administrateurs suivants :

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;

- Monsieur Mirko la Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Stefano de Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Commissaire et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FIFTY NINE S.A.

M. La Rocca / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007002609/43/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Trans Route, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.866.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002924/7112/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03223. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**City Centre Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.882.

In the year two thousand and six, on the twenty-eight day of November  
Before us Maître Marc Lecuit, Notary residing at Redange-sur-Attert.

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the shareholders of CITY CENTRE HOLDINGS S.A. (the «Company»), a public limited company (société anonyme), having its registered office at L-2132, 24, avenue Marie Thérèse, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 117.882, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 4 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 September 2006, number 1751.

The Meeting was opened at 6.00 p.m. with Mr. Jérôme Bach, attorney at law, with professional address at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, being in the chair,

The chairman chooses for scrutineer Mr Marco Hirth, attorney at law, with professional address at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Addition of a new article 5, paragraph 4 to the Articles of Association of the Company with the following wording:

«The Shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is required, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder to transfer is not exactly proportional. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Share may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus of shares is, in absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder, who plans to exercise his right of pre-emption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee

(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.»

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire subscribed share capital being represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and good knowledge of the agenda prior to this Meeting, and all the shareholders present or represented expressly declaring to waive all convening formalities, no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to add a new paragraph 4 to the article 5 with the following wording:

«The Shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is required, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder to transfer is not exactly proportional. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Share may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus of shares is, in absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder, who plans to exercise his right of pre-emption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee (s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.»

There being no further business, the meeting is closed at 6.15 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that upon request of the appearing person (s), this deed is worded in English, followed by a French version, upon request of the appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, know to the notary by names, Christian names and residences, said persons signed together with us the notary this deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de la société anonyme CITY CENTRE HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L- 2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.882, constituée par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 septembre 2006, numéro 1751.

L'Assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme Bach, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Le Président choisit comme scrutateur Monsieur Marco Hirth, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Décision d'ajouter un nouveau paragraphe 4 à l'article 5 des statuts lequel aura la teneur suivante:

«L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social souscrit est représenté à la présente Assemblée,

Que tous les associés sont présents ou représentés, lesquels déclarent être dûment convoqués, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir renoncé aux formalités de convocation, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peu délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe 4 à l'article 5 des statuts de la société avec la teneur suivante:

«L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Sign: J. Bach, M. Hirth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 30 novembre 2006, vol. 408, fol. 69, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 6 décembre 2006.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007002955/243/165.

(060134775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Château Prado S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Luxco France S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.550.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 43844 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007002963/211/9.

(060134700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

SEB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE, a pension trust having its registered office at SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm, registered with Länsstyrelsen, under number 802000-7871.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603.

PENSIOENFONDS METAAL EN TECHNIEK, having its registered office at Treubstraat 1b, 2288 EG Rijswijk, ZH.

Referred to hereafter as the «Shareholders»,

Represented by Elisa Faraldo, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of association of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form, Corporate name**

1.1 The company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A. (the «Company»).

**2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

### 3. Object

3.1 The Company's object is to take, directly or indirectly, participations and interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and to grant to the entities in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities.

3.2 The Company may also give guarantees and grant security, in any form whatsoever, in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.3 The Company may borrow money and raise funds for the purpose listed above.

3.4 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its corporate object in all areas as described above and more particularly enter into agreements including but not limited to partnership agreements, management agreements, advisory agreements or administration agreements.

### 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital

### 5. Capital

The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 15,000 (fifteen thousand) class A shares (the «Class A Shares»), and 500 (five hundred) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, fully paid up (by 100%).

### 6. Authorized capital

6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 3,500,000.- (three millions five hundred thousand Euros) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

6.2 The authorized share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 18 of the Articles.

6.3 The sole purpose of the above authorized capital is to allow the issue of new Class A Shares and/or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares and/or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future Shareholders in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company (a «Shareholders' Agreement»).

6.4 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.1, the share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares, it being understood that:

6.4.1 The Class A Shares and/or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement.

6.4.2 The Board of Directors may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares and/or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.4.3 The rights attached to the new Class A Shares and/or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares and/or Class B Shares.

6.4.4 The authorization will expire five years after the date of the present deed, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders.

6.5 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to this Article 6; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the chairman of the Board of Directors (the «Chairman») or any Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares and/or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Class A Shares and/or Class B Shares may be issued with, or without issue premium and

paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

### **7. Form of the shares**

The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

### **8. Payment of shares**

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

### **9. Modification of capital**

9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

### **10. Transfer of shares**

10.1 Any transfer of Class A Shares must (i) strictly comply with the provisions of Article 10 of the Articles and (ii) with the prior consent of the Class B Shareholders.

10.2 Transfer of Class A Shares to another Class A Shareholder or to a third party

(a) A Class A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell all of its Class A Shares (the «Offered Shares») must give notice of such an intent (the «Transfer Notice») to the Chairman setting out the details of the Offered Shares and a price, which must be in cash only, per Class A Share it wishes to receive (the «Share Price»). The Chairman shall, within fourteen (14) Days of receipt of such Transfer Notice, offer the Offered Shares to the other Class A Shareholders in proportion to their respective amounts of Equity Commitment. The Offered Shares shall be offered at the Share Price and on the same terms and conditions provided for in the Transfer Notice (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for a period determined by the Chairman which shall not be less than thirty (30) Days nor more than sixty (60) Days (including the fourteen (14) Days period granted to the Chairman) («Offer Closing»). In the absence of express acceptance of the offer prior to the Offer Closing, the Class A Shareholders shall be deemed to have refused such offer.

(b) On accepting an offer, each Class A Shareholder shall notify the Chairman of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Class A Shareholders accept the offer, that the Class A Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

If the first notifications received by the Chairman show that the Class A Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the Chairman shall inform the Class A Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class A Shareholder and the number of remaining Class A Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Class A Shareholder shall then notify the Chairman of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase within three (3) Business Days.

(c) If not all of the Class A Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Class A Shareholders, which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their respective Equity Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class A Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class A Shareholder.

(d) The Chairman shall, no later than the Offer Closing (which may be extended pursuant to Article 10.2 b) notify the Selling Shareholder if the other Class A Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class A Shareholders accordingly. If the other Class A Shareholders decide not to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may freely sell them to a bona fide third party, provided that (i) such sale is completed within forty five (45) Days of the Offer Closing, and (ii) the sale is executed on the Agreed Terms. The Selling Shareholder shall provide to the Chairman the draft sale and purchase agreement that he is to conclude with the purchaser in order to enable the Chairman to ensure that the above conditions are met.

(e) If the right of first offer is duly exercised, the Selling Shareholder irrevocably undertakes to (i) sell to the other Class A Shareholders, on the Agreed Terms, the Offered Shares within one (1) month of the Offer Closing and (ii) execute any document enabling the sale to be valid and enforceable against the Company and third parties.

#### **10.3 Transfer to affiliated companies**

A sale or a transfer by a Class A Shareholder (a «Transferor Investor») of its Class A Shares to one of its Affiliates (individually a «Transferee Affiliate») shall be permitted, provided that:

(a) The Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Shareholder of the Class A Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor under any Shareholders' Agreement;

(b) The Transferor Investor remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Shareholder of the Class A Shares and (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor;

(c) The Transferor Investor irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the Board of Directors, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as a Shareholder of the Class A Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commit-

ments) of the Transferee Affiliate under any Shareholders' Agreement (whether assumed from the Transferor Investor, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(d) In the event that the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Investor, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class A Shares back to the Transferor Investor, on the same terms and conditions as set out in this Article 10.3.

10.4 Each Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Class A Shares unless all the conditions and procedures described in the Articles are met and without the prior consent of the Class B Shareholders.

10.5 When permitted and unless otherwise consented to by the Chairman, a sale, an assignment or a transfer must be of all and not less than all the Class A Shares held by the Shareholder.

10.6 Furthermore, in case a Shareholders' Agreement has been adopted between the Company and the Shareholders, no sale, transfer or assignment of Class A Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement, by executing a deed of adherence, confirming that it shall be bound by the terms of such Shareholders' Agreement and that it takes over the unfunded Equity Commitment of the Selling Shareholder.

10.7 A transfer for purposes of this Article shall include any direct or indirect transfer of control of a Shareholder, such as a transfer of shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

10.8 No right to redemption of the Class A Shares

None of the Shareholders shall be entitled or shall take any action to cause the Company to redeem any of its Class A Shares.

### **Chapter III.- Directors, Chairman, Board of directors, Statutory auditors**

#### **11. Board of directors or sole director**

11.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders.

11.2 In the case where the Company is incorporated by a sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that the Company has only one Shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the Shareholders noticing the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.

11.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

#### **12. Meetings of the board of directors and chairman**

12.1 The Board of Directors shall elect its Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, e-mail or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.



### **13. General powers of the board of directors**

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

13.3 If there is only one Shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

### **14. Delegation of powers**

14.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to the Chairman or any other member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

14.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

### **15. Representation of the company**

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of a Board of Directors, by the sole signature of the Chairman or the joint signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Chairman or two Directors, but only within the limits of such power.

### **16. Remuneration of the chairman**

For its activities as director of the Company, the Chairman will receive from the Company a management fee to be defined in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, which may from time to time be entered into between the Company and the Shareholders.

### **17. Statutory auditor**

17.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

17.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

17.3 The statutory auditors are re-eligible.

## **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

### **18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders**

18.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

18.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

18.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.5 The Shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the Company prior the general meeting of Shareholders, within the time limit of three (3) days.

18.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

18.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

18.9 When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

18.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

18.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **19. Place and date of the annual general meeting of shareholders**

The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 30 June, at 2.00 P.M., or on the next subsequent open business day should such day be a bank holiday in Luxembourg, and for the first time in 2008.

#### **20. Other general meetings**

Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

#### **21. Votes**

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex, e-mail or telefax.

### **Chapter V.- Business year, Distribution of profits**

#### **22. Business year**

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2007.

22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

#### **23. Distribution of profits**

23.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

23.2 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation will cease to be when the amount of the legal reserve reaches at least one tenth of the capital of the Company.

23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

23.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of Class A Shareholders and a majority of votes of Class B Shareholders and as it may be provided for in any Shareholders' Agreement.

### **Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **24. Dissolution, Liquidation**

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

### **Chapter VII.- Applicable law**

#### **25. Applicable law**

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### **26. Definitions**

«Affiliate»: when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the holder of more than forty per cent (40%) of the outstanding voting securities, except that for the purpose of Clause 10 of these Articles, more than forty percent (40%) shall be subscribed for ninety-nine percent (99%).

«Class A Share»: Class A ordinary shares in the capital of the Company held by the Class A Shareholders.

«Class B Share»: Class B ordinary shares in the capital of the Company held by the Class B Shareholders.

«Class A Shareholder»: a holder of Class A Shares.

«Class B Shareholder»: a holder of Class B Shares.

«Equity Commitment»: the Shareholders, and all those who may become Shareholders of the Company, may, from time to time, enter together with the Company into a Shareholders' Agreement. Such agreement may inter alia contain the aggregate commitment of a Class A Shareholder and Class B Shareholder to acquire Class A Shares or Class B Shares;

«Chairman»: means IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603.

«Share»: a Class A Share and/or a Class B Share, as the case may be.

«Shareholder»: a holder of Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be.

«Shareholders' Agreement» means the Shareholders' agreement which may, from time to time, be entered into between the Company and the Shareholders.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares as follows:

SEB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE . . . . .	5,000
IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. . . . .	500
PENSIOENFONDS METAAL EN TECHNIEK . . . . .	10,000
Total: . . . . .	15,500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 3,300.- Euros.

#### *First extraordinary general meeting of the shareholders*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company, have immediately taken the following resolutions:

1. The Company 's address is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2012:
  - a) IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603.
  - b) Patrick Zurstrassen, company manager, born on 27 May 1945 in Liège (Belgique), residing in Luxembourg L-1716, 32, rue Joseph Hansen.
  - c) Serge Bataillie, administrative director, born on 6 September 1962 in Dunkerque (France), residing in Luxembourg L-2265, 15, rue de la Toison d'Or.
3. The following has been appointed as external auditor for a maximum period of six (6) years: MAZARS S.A., having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered under number B 56.248.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

SEB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE, ayant son siège social à SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm, immatriculée sous le numéro 802000-7871.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 90.603.

PENSIENFONDS METAAL EN TECHNIEK, ayant son siège social à Treubstraat 1b, 2288 EG Rijswijk, ZH.

Ci-après les «Associés»,

Représentée par Elisa Faraldo, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations lesquelles resteront, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

### **1. Forme - Dénomination**

La société est ici constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»)), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A. (la «Société»).

### **2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

### **3. Objet**

3.1 L'objet de la Société est de prendre, directement ou indirectement, des participations ou intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir toutes sûretés ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit et d'accorder aux entités dans lesquelles la Société a des intérêts toute assistance, prêt, avance ou garantie, de prêter des fonds à des filiales ou à toute autre société y compris les revenus de tout emprunt et/ou émission de sûretés de dette.

3.2 La Société aura également le droit de donner des garanties et d'accorder sûretés sous quelque forme que ce soit, en faveur de tiers pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toutes autres sociétés. La Société pourra en plus gager, céder, grever ou sinon créer des sûretés sur une partie ou sur l'ensemble de ses actifs, et effectuer toute opération qui est directement ou indirectement relative à son objet social, toutefois, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

3.3 La Société peut emprunter de l'argent ou soulever des fonds pour les objectifs listés ci-dessus.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte pour faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines tels que décrits ci-dessus et plus particulièrement entrer dans tous accords, y compris mais non limité, aux contrats d'association, contrat de direction, contrat de conseil et contrat d'administration.

### **4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital**

### **5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) divisé en 15.000 (quinze mille) Actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 500 (cinq cents) Actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune, intégralement libérées (à 100%).

### **6. Capital autorisé**

6.1 La Société dispose d'un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille Euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B.

6.2 Le capital social autorisé pourra être augmenté ou réduit par les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'article 18 de ces Statuts

6.3 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes en échange d'apport en argent fait par les Actionnaires actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les Actionnaires et la Société (le «Pacte d'Actionnaires»).

6.4 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 6.1 , le capital social peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B, étant entendu que:

6.4.1 Les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaires.

6.4.2 Le Conseil d'Administration pourra également la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B devant finalement être souscrites et émises.

6.4.3 Les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes.

6.4.4 Cette autorisation expirera cinq ans après la date de ce présent acte, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

6.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 6; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le «Président») ou à tout Administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.6 Cette augmentation de capital, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

## **7. Nature des actions**

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

## **8. Versements**

Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera à tout moment. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

## **9. Modification du capital**

9.1 Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

9.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## **10. Transfert d'actions**

10.1 Tout transfert d'Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C doit (i) être strictement conforme aux dispositions de l'article 10 des Statuts et (ii) à l'accord préalable des Actionnaires de Catégorie B.

10.2 Le transfert d'Action de Catégorie A à un autre Actionnaire de Catégorie A ou à un tiers:

(a) Un Actionnaire de Catégorie A (l'«Actionnaire Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Actions de Catégorie A (les «Actions Offertes») devra notifier son intention (la «Notification de Cession») au Président en exposant les détails des Actions Offertes et du prix, qui doit être seulement en argent, par Action de Catégorie A offert qu'il souhaite recevoir (le «Prix de l'Action»). Le Président offrira, endéans les quatorze (14) Jours Ouvrables de réception de la Notification de Cession, les Actions Offertes aux autres Actionnaires de Catégorie A proportionnellement à leurs parts respectives dans la Contribution en Capital. Les Actions Offertes seront proposées au Prix de l'Action et dans les mêmes termes et conditions que celles fournies dans la Notification de Cession (les «Termes de l'Accord») et l'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période déterminée par le Président qui ne devra pas être équivalente à moins de trente (30) jours et ne devra pas être supérieure à soixante (60) jours (y compris la période de quatorze (14) Jours Ouvrables fourni au Président) (la «Clôture de l'Offre»). En absence d'acceptation expresse de l'offre avant la Clôture de l'Offre, les Actionnaires de Classe A seront considérés avoir refusé l'offre.

(b) En cas d'acceptation de l'offre, chaque Actionnaire de Catégorie A notifiera au Président le nombre d'Actions Offertes pour lequel il accepte l'offre et si tous les autres Actionnaires de Catégorie A n'acceptent pas l'offre, que l'Actionnaire de Catégorie A a l'intention d'acquiescer des Actions Offertes supplémentaires.

Si les premières notifications reçues par le Président montrent que des Actionnaires de Catégorie A n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Actions Offertes, le Président informera les Actionnaires de Catégorie A du nombre d'Actions Offertes acceptées par chacun et du nombre d'Actions de Catégorie A restant, endéans les trois (3) Jours Ouvrables de la réception

de la dernière notification. Chaque Actionnaire de Catégorie A notifiera alors au Président le nombre d'Actions Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir endéans trois (3) Jours Ouvrables.

(c) Si l'ensemble des Actionnaires de Catégorie A n'accepte pas l'offre, les Actions Offertes seront vendues à ceux des Actionnaires de Catégorie A qui auront montré leur intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires en vertu du paragraphe (b) en proportion de leur Contribution en Capital, s'ils n'en conviennent pas autrement entre eux. Si seul un Actionnaire de Catégorie A accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être acquises par cet Actionnaire de Catégorie A.

(d) Le Président notifiera, pas plus tard qu'à la Clôture de l'Offre (laquelle pourra être étendue conformément à l'article 10.2 b) à l'Actionnaire Vendeur si les autres Actionnaires de Catégorie A ont accepté d'acquérir les Actions Offertes. L'Actionnaire Vendeur vendra les Actions Offertes aux Actionnaires de Catégorie A tel que notifié. Si les autres Actionnaires de Classe A décident de ne pas acquérir la totalité des Actions Offertes, l'Actionnaire Vendeur pourra les vendre librement à une tierce partie de bonne foi à condition que (i) cette vente soit réalisée dans les quarante cinq (45) jours de la Clôture de l'Offre, (ii) la vente soit réalisée conformément aux Termes de l'Accord. L'Actionnaire Vendeur fournira au Président le projet de vente et l'accord d'achat qu'il est sur le point de conclure avec l'acquéreur afin de permettre au Président de s'assurer que les conditions supra sont bien remplies.

(a) Si le droit de la première offre est dûment exercé, l'Actionnaire Vendeur s'engage irrévocablement à (i) vendre aux autres Actionnaires de Catégorie A, selon les Termes de l'Accord les Actions Offertes endéans le mois de la Clôture de l'Offre et (ii) exécuter tout document rendant la vente valable et applicable envers la Société et les tiers.

### 10.3 Cession à des Affiliés

Une vente ou une cession par un Actionnaire de Catégorie A ( un «Actionnaire Cédant») de ses Actions Catégorie A à un ou plusieurs de ses Affiliés (individuellement un «Affilié Cessionnaire») sera permise à condition que:

(b) L'Affilié Cessionnaire assume les obligations restantes à ce moment en relation avec la position de détenteur d'Actions de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant selon tout Pacte d'Actionnaire.

(c) L'Actionnaire Cédant reste solidairement et conjointement tenu avec l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations restantes à ce moment en relation avec sa position de détenteur d'Actions de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant.

(d) L'Actionnaire Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Conseil d'Administration, tel qu'applicable, l'accomplissement par l'Affilié Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulu, de toutes les obligations relatives à sa position de souscripteur ou détenteur d'Actions de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Affilié Cessionnaire ( assumée par l'Actionnaire Cédant ou imposée à l'Affilié Cessionnaire) et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi.

(e) Dans le cas où un Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, l' Affilié Cessionnaire vendra, affectera ou cédera en retour ses Actions à l'Actionnaire Cédant selon les mêmes termes et conditions prévues à l'article 10.3.

10.4 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas vendre, transférer, céder, mettre en gage ou accorder toute sûreté ou intérêt sur ses Actions de Catégorie A à moins que toutes les conditions et procédures décrites dans les Statuts ne soient remplies et sans le consentement préalable des Actionnaires de Catégorie B.

10.5 Lorsqu'il sera permis et sauf le consentement contraire du Président, une vente, un transfert ou une cession doit porter sur au moins l'ensemble des Actions de Catégorie A détenues par l'Actionnaire.

10.6 De plus, au cas où un Pacte d'Actionnaire aurait été conclu entre la Société et les Actionnaires, aucune vente, cession ou transfert d'Actions de Catégorie A ne deviendra effective tant et jusqu'à ce que le cessionnaire ou acquéreur marque son accord par écrit d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaire et reprend la Contribution en Capital flottante de l'Actionnaire Vendeur.

10.7 Une cession pour les besoins du présent article inclut toute cession directe ou indirecte du contrôle sur ou d'un Actionnaire, comme une cession d'actions ou autres participations d'un Actionnaire, une fusion ou scission concernant un Actionnaire.

### 10.8 Aucun droit de rachat des Actions de Catégorie A

Aucun Actionnaire n'est habilité ou ne pourra agir de manière à induire la Société de racheter ses Actions de Classe A.

## **Titre III.- Administrateurs, Président, Conseil d'administration, Commissaires**

### **11. Conseil d'administration ou administrateur unique**

11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

11.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, un représentant permanent sera nommé ou confirmé conformément à la Loi de 1915.

11.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune

indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de la date de leur élection.

11.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire à la majorité des votes, un Administrateur afin de pourvoir à son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

## **12. Réunions du conseil d'administration et le président**

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 La réunion du Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de tout Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités et exigences de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen un autre Administrateur en tant que son mandant. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

12.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Chaque Administrateur capable d'entendre et de se faire entendre par les autres Administrateurs participants utilisant ou non cette technologie seront considérés comme présents à cette réunion et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

12.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

12.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

## **13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration**

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

13.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

## **14. Délégation de pouvoirs**

14.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

## **15. Représentation de la société**

15.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de son Président ou de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Président ou par deux Administrateurs ou par, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

## **16. Rémunération du président**

Pour ces activités d'administrateur de la Société, le Président recevra de la Société des honoraires de gestion qui seront définies conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires, qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

## **17. Commissaire aux comptes**

17.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

17.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de leur élection.

17.3 Les Commissaires aux Comptes sont rééligibles.

## **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

### **18. Pouvoirs de l'associé unique / de l'assemblée générale des actionnaires**

18.1 La Société pourra n'avoir qu'un Associé unique au moment de sa constitution ou lorsque toutes ses Actions seront détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'aura pas pour conséquence la dissolution de la Société.

18.2 S'il n'y a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représentera le corps entier des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie d'avis de convocation envoyée à chaque Actionnaire enregistré conformément à la Loi de 1915. au cas où tous les Actionnaires seraient présents ou représentés et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, ils pourront renoncer aux exigences de convocation et aux formalités de publication.

18.5 Les Actionnaires ont le droit de voter par correspondance, au moyen d'un formulaire fournissant une option pour un vote positif ou négatif ou pour une abstention. Pour le calcul du quorum, ne sont pris en compte les formulaires reçus par la Société préalablement à l'assemblée générale des Actionnaires, dans la limite de trois (3) jours.

18.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Actionnaire et aura droit ainsi à voter par procuration.

18.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.8 Sauf dans les cas déterminés autrement par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

18.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés

18.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

### **19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin à 2:00 P.M., ou le jour suivant ouvré subséquent si ce jour se trouve être un jour férié pour les banques à Luxembourg et pour la première fois en 2008.

### **20. D'autres assemblées générales des actionnaires**

Tout Administrateur ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

### **21. Votes**

Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou téléfax.

## **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **22. Année sociale**



22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### 23. Répartition des bénéfices

23.1 Les profits relatifs de l'année sociale, après déduction des charges et dépréciations générales et opérationnelles, constitueront le profit net de la Société relativement à cette période.

23.2 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués.

23.4 La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par la majorité des voix des Actionnaires de Catégorie A et la majorité des Actionnaires de Catégorie B et tel qu'il pourrait être stipulé dans un Pacte d'Actionnaires.

## Titre VI.- Dissolution, Liquidation

### 24. Dissolution, Liquidation

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

## Titre VII.- Loi applicable

### 25. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### 26. Définitions

«Affiliée» lorsqu'utilisé en référence à une personne spécifique, toute personne qui directement ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlé par ou est sous le contrôle commun de personne spécifique; pour les besoins de la définition, une personne doit être considérée comme contrôlant une entité dont il (elle) est le détenteur de plus de quarante pour cent (40%) des valeurs de vote en suspens, sauf pour la clause 10 de ses statuts, plus de quarante pour cent (40) % devront être souscrit pour les quatre vingt dix-neuf pour cent (99%).

«Actions de Catégorie A»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie A.

«Actions de Catégorie B»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie B.

«Actions de Catégorie C»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie C.

«Actionnaires de Catégorie A»: détenteur d'Action de Catégorie A.

«Actionnaires de Catégorie B»: détenteur d'Action de Catégorie B.

«Contribution en Capital»: les Actionnaires, et tous ceux qui pourront devenir Actionnaires de la Société, peuvent, à tout moment, entrer ensemble, avec la Société dans un Pacte d'Actionnaires. Un tel pacte peut Inter Alia contenir des engagements globaux de Actionnaires de Catégorie A et Actionnaires de Catégorie B pour acquérir des Actions de Catégorie A ou Actions de Catégorie B;

«Président»: signifie IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603.

«Action»: une Action de Catégorie A et/ou une Action de Catégorie B et/ou une Action de Catégorie C, le cas échéant.

«Pacte d'Actionnaire» signifie le Pacte d'Actionnaires qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

### Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire 15.500 actions comme suit:

SEB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE . . . . .	5.000
IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. . . . .	500
PENSIOENFONDS METAAL EN TECHNIEK . . . . .	10.000
Total: . . . . .	15.500

Toutes les Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 3.300,- Euro.

#### Première assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique qui sera tenue en 2012:
  - a) IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603.
  - b) Patrick Zurstrassen, gérant de société, né le 27 mai 1945 à Liège (Belgique), résident à Luxembourg L-1716, 32, rue Joseph Hansen.
  - c) Serge Bataillie, directeur administratif, né le 6 septembre 1962 à Dunkerque (France), résident à Luxembourg L-2265, 15, rue de la Toison d'Or.
3. Le suivant a été nommé comme réviseur d'entreprise pour une période de six (6) ans: MAZARS S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré sous le numéro B 56.248.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Faraldo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 29, case 8. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007003001/211/635.

(060134825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

#### **Caraway Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 116.874.

L'an deux mille six, le dix-sept novembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EINSA LUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.729,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Manette Olsem, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Fentange.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Qu'EINSA LUX S.A., préqualifiée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CARAWAY HOLDINGS, S.à r.l., dont elle détient l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société à responsabilité limitée CARAWAY HOLDINGS, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 116.874, a été constituée le 7 juillet 2005 selon le droit de Jersey, sous la dénomination de CARAWAY PC LIMITED, limited company, number 90 594, avec siège social à Anderson House, Unit 7 La Rue Le Gros, St. Saviour, Jersey.

3) Que le siège social de CARAWAY PC LIMITED a été transféré de Jersey à Luxembourg, que la société a été transformée en société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et qu'elle a adopté la dénomination sociale de CARAWAY HOLDINGS, S.à r.l.

WAY HOLDINGS, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1514 du 8 août 2006.

4) Que le capital social de la société CARAWAY HOLDINGS, S.à r.l. est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90,- EUR) chacune.

5) Que suivant cession de parts sous seing privé datée du 18 mai 2006, la société anonyme ROPPERSE S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 33.796, a cédé l'intégralité des mille (1.000) parts sociales, qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée CARAWAY HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée, à la société anonyme EINSA LUX S.A., préqualifiée.

Copie du contrat de cession des parts sociales prémentionnées, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

6) Que Madame Manette Olsem, prénommée, agissant en sa qualité de gérant de CARAWAY HOLDINGS, S.à r.l., déclare accepter la prédite cession de parts au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil avec dispense de signification.

7) Que suite à la cession de parts, dont question ci-avant, la totalité des mille (1.000) parts sociales est détenue par la société anonyme EINSA LUX S.A., préqualifiée.

8) Qu'ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité des parts sociales, a décidé de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90,- EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Olsem, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 17, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007002615/212/54.

(060134373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**International Trade Resource Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.713.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

L. Niedner

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007002917/4061/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00719. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060135038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Duparfi S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.807.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUPARFI S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007005415/45/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02183. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Frida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Kraainem S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.735.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of November.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRINCESS AMERICANA S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 104.800,

here represented by Mr. Frank Walenta, lawyer, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on November 24, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of KRAAINEM S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by deed of the undersigned notary on September 9, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1933 of October 13, 2006.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to appoint manager for an unlimited period of time:

Mr Toldra Pedro Salvador Pueyo, employee, born at Palma de Mallorca, on September 6, 1951, residing at Retorno San Miguelito s/n, Quintana Roo, 77500 Cancun (Mexico).

*Second resolution*

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides that,

*The Manager A will be:*

- Mr Toldra Pedro Salvador Pueyo, prenamed.

*The Managers B will be:*

- Mr. Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

- Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to amend the first and the fourth paragraph of article 12 of the articles of association as follows:

« **Art. 12. 1st paragraph.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Managers A and Managers B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.»

« **Art. 12. 4th paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Manager A and one Manager B or by the sole signature of a Manager A.»

The sole shareholder decides to change the name of the Company into FRIDA INVESTMENTS S.à r.l.

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

**Art. 4.** There exists a «société à responsabilité limitée» under the name of FRIDA INVESTMENTS S.à r.l.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs of for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred euros (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRINCESS AMERICANA S.à r.l., ayant son siège social, L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 104.800,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société KRAAINEM S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1933 du 13 octobre 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Toldra Pedro Salvador Pueyo, employé privé, né à Palma de Mallorca, le 6 septembre 1951, demeurant à Retorno San Miguelito s/n, Quintana Roo, 77500 Cancun (Mexique).

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que:

*Le Gérant A, sera:*

- Monsieur Toldra Pedro Salvador Pueyo, prénommé.

*Les Gérants B, seront :*

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa et le quatrième alinéa de l'article 12 des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 12. 1<sup>er</sup> alinéa.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants A et de Gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

« **Art. 12. 4<sup>ème</sup> alinéa.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la seule signature d'un gérant A.»

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de changer le nom de la société en FRIDA INVESTMENTS S.à r.l.

*Cinquième résolution*

Par conséquent, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FRIDA INVESTMENTS S.à r.l.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 33, case 11. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007002962/220/131.

(060134905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**M.S. Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.853.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002933/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02178. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Station Morelli, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4527 Differdange, 33, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 64.520.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002937/2897/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02842. - Reçu 93 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Rose Investment Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.241.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour ROSE INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007003823/1021/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01171. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

**Rose Investment Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.241.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour ROSE INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007003825/1021/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01172. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060136536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

**Brascon Holding, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 98.330.

#### EXTRAIT

Changement d'adresse des associés.

L'adresse de Monsieur Otto Ulrich, Madame Otto Jill Janaina, Madame Otto Nathalie Maureen et Monsieur Otto Philip Frederico est transférée, avec effet au 14 juillet 2006, au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002548/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04117. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060134437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**City Centre Holdings S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 117.882.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 6 décembre 2006.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007002956/243/9.

(060134777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

**Addweal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 108.207.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002563/3560/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00503. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Ersel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 73.017.

Je soussigné M. Paolo Olivieri, notifie par la présente ma démission de mon mandat d'administrateur du fonds ERSEL SICAV avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002577/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Subcomex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 44.024.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002533/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01539. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Sarint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 37.544.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Dr F. Ballerini / Dr C. Costanzo

Référence de publication: 2007005418/535/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01347. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.